



PREFECTURE DE LA LOIRE
A.R.S.

**CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DE ST ETIENNE ET ROANNE**

Affaire suivie par :

Valérie MASSON ; Marie Françoise GAUME

Mèl : valerie.masson@cafst-etienne.cnafmail.fr

marie-francoise.gaume@cafroanne.cnafmail.fr

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
DELEGATION TERRITORIALE DE LA LOIRE**

Affaire suivie par :

Pascale BOTTIN MELLA

Mèl : dd42-sante-environnement@sante.gouv.fr

Saint-Etienne, le 4 mai 2010

**RELEVÉ DE CONCLUSION REUNION du 06/04/2010
DU COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL L.H.I.
DU PDALD**

Présents :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| - SOUVIGNET | PACT du ROANNAIS |
| - PINCON | SCHS Ville de Saint-Etienne |
| - CHATAIN Sophie | SCHS Ville de Saint-Etienne |
| - POLIZZI Véronique | Habitat SEM |
| - DOUSSON Denis | ARS DTD 42 |
| - BOTTIN MELLA Pascale | ARS DTD 42 |
| - GUILLOT Odile | DDCS |
| - BEURRE Martine | PACT Loire |
| - CIVARD Sophie | PACT Loire (stagiaire) |
| - VUITTON Vanessa | Conseil général 42 |
| - GAUME Marie Françoise | Caf de Roanne |
| - MASSON Valérie | Caf de Saint-Etienne |

ORDRE DU JOUR :

Validation compte rendu dernière réunion

1. Point avancée par rapport à la lettre aux maires
2. Point d'étape sur le nombre de diagnostics habitat réalisés à ce jour et en instance
 - proposition de modification de la fiche de liaison (ci-jointe)
 - proposition de mise en place d'une « instance de régulation »
3. Point d'étape sur le nombre d'assistances RSD
4. Modalités de sollicitation des diagnostics sur Saint-Etienne et Roanne du fait SCHS

5. Conclusion du diagnostic en termes d'observations et de préconisation : à préciser
 - Question relative à l'envoi ou non de la partie habitat du diagnostic aux propriétaires
6. Etat d'avancée de l'observatoire

I - POINT AVANCEE PAR RAPPORT A LA LETTRE AUX MAIRES

L'envoi ou non de ce courrier est actuellement en discussion au sein des services Etat : DDT/ARS

La MOUS venant à son terme au 31/12/2010 nous ne connaissons pas à ce jour, les modalités de renouvellement et les financements qui pourront être mobilisés.

Il est donc difficile de faire une interpellation des Maires sur cette base, pour autant les modalités de traitement des signalements et la réalisation de diagnostics techniques habitat doit faire l'objet d'une réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés par l'habitat indigne

II - POINT D'ETAPE SUR LE NOMBRE DE DIAGNOSTICS HABITAT REALISES A CE JOUR ET EN INSTANCE

Saisines Pact Loire :

- 60 restées en attente pour 2009
- 54 nouvelles saisines en 2010 dont :
 - 9 Falpo 1 PO et 44 loc dont 16 sur le périmètre Mous LHI VSE

**SOIT UN TOTAL DE DEMANDES DE DT DE 88 DANS LE CADRE DE LA MOUS PDALD
Dont 64 sont réalisés ou en cours de réalisation au 30 mars 2010**

En l'absence de moyens financiers complémentaires pour la réalisation de diagnostics techniques: comment répondre au besoin de qualification des désordres, quelles priorités privilégier ?

III - POINT D'ETAPE SUR LE NOMBRE D'ASSISTANCES RSD

Budget Etat accordé pour 2010.

Pact Loire :

Au 30 mars 10 coupons réponse pour solliciter une assistance ont été retournés.

IV - MODALITES DE SOLLICITATION DES DIAGNOSTICS SUR SAINT-ETIENNE ET ROANNE DU FAIT SCHS

Des pistes de travail sont évoquées dans un premier temps sur ces plus grosses communes :

Le Pact Loire intervient pour les saisines de diag sur le secteur MOUS LHI
Environ 40 à 50 diag/an sont faits par le Pact sur la ville de SE hors MOUS LHI.

- Comment les SCHS peuvent intervenir en amont (saisine directe) ?
- Quelles articulations entre les différents intervenants avant et après la réalisation du diagnostic ? (SS/SCHS, SCHS/CAF, liens FALPO...)

Si orientation des saisines vers les SCHS :

- l'outil diag construit avec les Pact peut-il être utilisé par les SCHS ?
- comment articuler tous les signalements au sein des SCHS ?
- quel base informatique utilisée pour la mise à jour des signalements et le suivi des situations ? Liens entre les différents outils ?
- quels moyens peuvent être mobilisés pour le suivi des situations au sein des SCHS, quelles priorités de traitement...

Une réunion est organisée le vendredi 7 mai à 9h30 à l'ARS (DDASS) avec les deux SCHS, ARS, DDT et les CAF

La question du traitement des situations sur les autres communes se pose différemment.

- Sur les communes où un groupe HI est mis en place
 - certaines communes ne font aucun compte rendu écrit de leurs visites à domicile (St Chamond)
 - il n'y a pas toujours d'interlocuteur clairement identifiée pour le suivi des situations (ex Firminy)
 - il n'y a pas de régularité dans le traitement des situations : les moyens mobilisables varient dans le temps (ex Rive de Gier)
- Sur les plus petites communes dépourvues de services techniques compétents en matière d'habitat : la qualification des désordres doit passer par un accompagnement technique.

V - CONCLUSION DU DIAGNOSTIC EN TERMES D'OBSERVATIONS ET DE PRECONISATION

Il est demandé au Pact Loire de compléter la partie « Préconisations » comme le fait le Pact du Roannais. C'est à dire d'ajouter face à chaque désordre pointé l'Article de Loi correspondant.

Il est précisé que **les DT ont avant tout pour objectif de pointer les désordres vis à vis de la réglementation**. Le bailleur est ensuite à même de faire intervenir un professionnel pour choisir les matériaux et type d'installation à utiliser pour la mise aux normes du logement.

La question de l'envoi de la partie habitat des DT aux bailleurs est posée.

Les Maires par l'intermédiaire des Pact reçoivent les diagnostics. Ceux-ci leur permettent d'agir vis à vis du propriétaire sur une base technique « neutre ».

Les Caf ont pour mission de vérifier ou de faire vérifier la décence des logements par le financement de diagnostics techniques habitat, outil sur lequel elles s'appuient pour intervenir et mettre en place une procédure. La transmission des éléments du diagnostic constitue une base technique sur laquelle une action est engagée.

V I - ETAT D'AVANCEE DE L'OBSERVATOIRE

Au niveau national un outil de repérage et de traitement de l'habitat indigne (ORTHI) est en cours de construction. L'enjeu est de créer un observatoire à partir de l'ensemble des bases de données dont *Ariane*.

Ariane est l'outil informatique de suivi des procédures liées à l'habitat indigne qui sera géré par l'Agence Régionale de Santé.

Ariane a été expérimentée en partie dans 5 régions pilotes (dont 21 et 71)

Le retour d'expérimentation est en cours.

60% des régions vont utiliser cet outil ; Paris Ile de France utiliseront un autre outil.

Il s'agit d'une base partenariale de l'habitat, c'est un outil Web

L'outil est modulable puisque les attentes sont différentes d'un département à l'autre.

Le 1^{er} semestre 2010 doit servir à la réflexion pour une application locale

La mise en œuvre devant se faire au second semestre.

Une réflexion est donc à mener sur la Loire pour préciser les souhaits de chacun des partenaires (édition de courrier par la base ou non, données disponibles à qui ?...)

Il est proposé de repartir du cahier des charges construit avec le Pact en 2008 pour la mise en place d'un outil local.